

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

=====

### **SOMMAIRE**

#### **1. BUDGET PRINCIPAL**

##### **1.1. DONNEES GENERALES**

- 1.1.1. Evolution des indicateurs financiers**
- 1.1.2. Synthèse des réalisations du compte administratif**
- 1.1.3. Impact budgétaire de la crise sanitaire**
- 1.1.4. Répartition du budget par nature**
- 1.1.5. Répartition du budget par fonction**

##### **1.2. SECTION FONCTIONNEMENT**

- 1.2.1. Les recettes réelles de fonctionnement**
- 1.2.2. Les dépenses réelles de fonctionnement**

##### **1.3. SECTION INVESTISSEMENT**

- 1.3.1. Les dépenses réelles d'investissement**
- 1.3.2. Le financement de l'investissement**

##### **1.4. ENDETTEMENT**

#### **2. BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE**

#### **3. BUDGET ANNEXE DES SPECTACLES VIVANTS**

#### **4. BUDGET ANNEXE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT**

#### **5. BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE « LE DÔME »**

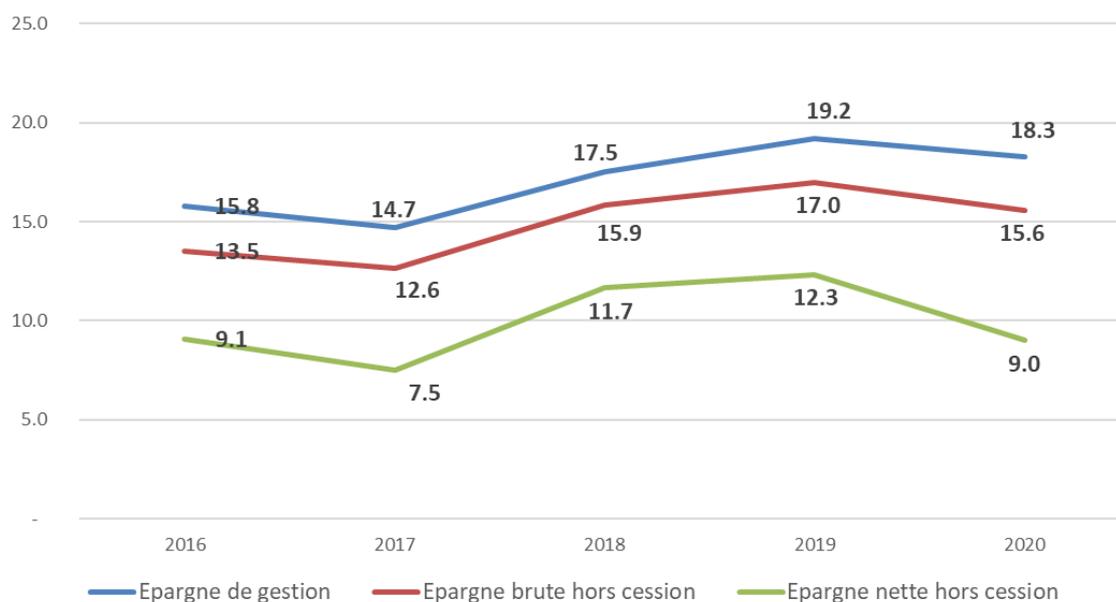
# 1. BUDGET PRINCIPAL

## 1.1 DONNEES GENERALES

### 1.1.1 Evolution des indicateurs financiers

#### 1.1.1.1 *Les différents niveaux d'épargne*

Les différents niveaux d'épargne n'ont que légèrement baissé en 2020, malgré l'impact budgétaire de la crise sanitaire, et ce grâce aux efforts de gestion réalisés ces dernières années.



*Epargne de gestion : différence entre les produits et les charges courantes de fonctionnement, elle reflète la capacité de la Ville à financer ses dépenses courantes.*

*Epargne brute hors cession : différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cession immobilière) et les dépenses réelles de fonctionnement, il permet de faire face au remboursement de la dette en capital, et de déterminer la capacité à investir en limitant le recours à l'emprunt.*

*Epargne nette : calculée à partir de l'épargne brute hors cession après déduction du remboursement de la dette en capital, elle permet de mesurer la part des investissements nouveaux que la ville peut autofinancer.*

### 1.1.1.2 Le besoin de financement des investissements

Le besoin de financement des investissements se détermine par le montant du produit de l'emprunt minoré du remboursement du capital de la dette.

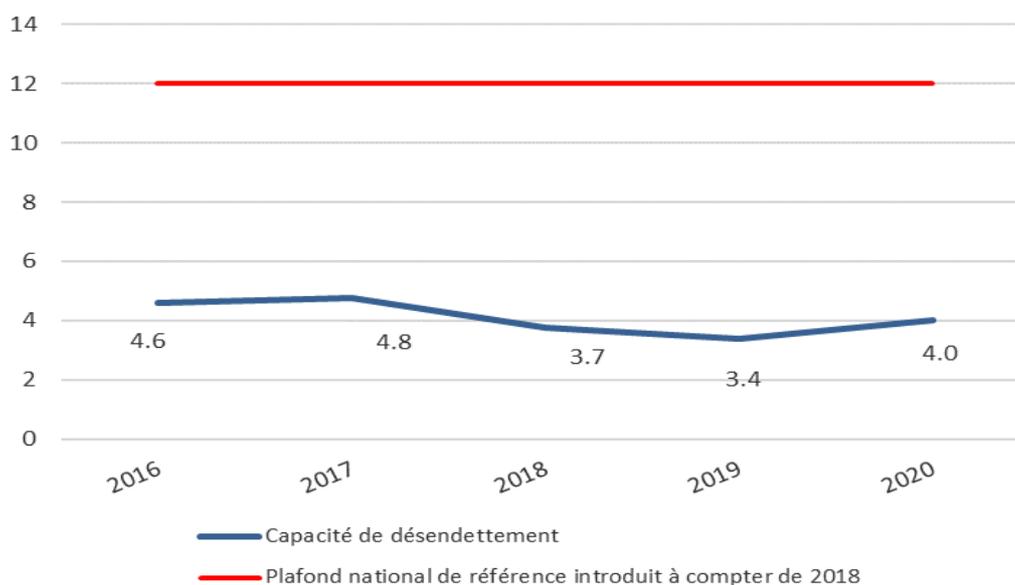
Il s'élève en 2020 à 4,5 M€ sous l'effet de la reprise par la Ville d'une part de l'encours de la dette du SIVU ayant financé la parcelle de terrain de la cité dédiée à la construction d'un gymnase et des logements.

Calcul du besoin de financement (en M€)	2018	2019	2020
encours dette au 1er janvier (tous budgets confondus)	60.1	59.4	57.8
produit d'emprunt et cautionnement	4.0	3.5	2.0
transfert d'une part de la dette du SIVU	0.0	0.0	9.6
remboursement dette et cautionnement	4.7	5.2	7.1
<b>solde = besoin de financement</b>	<b>-0.7</b>	<b>-1.7</b>	<b>4.5</b>
encours dette au 31 décembre	59.4	57.8	62.3

### 1.1.1.3 La capacité de désendettement

Gage de sa solidité financière, l'évolution de la capacité de désendettement doit être maîtrisée afin de préserver les capacités d'investissement futures.

La LPFP 2018-2022 a introduit à compter de 2018, un plafond national de référence pour le bloc communal, fixé à 12 ans. La Ville dispose d'une bonne qualité de signature car la capacité de désendettement s'élève à 4 années en 2020.



*Capacité de désendettement : rapport entre l'épargne brute hors cession et l'encours de la dette, elle permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser la dette si l'on y consacre la totalité l'épargne brute.*

## 1.1.2 Synthèse des réalisations du compte administratif

Le compte administratif de la ville retrace l'exécution des dépenses autorisées et des recettes prévues par le budget primitif 2020 et les décisions modificatives intervenues en cours d'année. Il se présente de la façon suivante :

REALISE MOUVEMENTS REELS - EN M€		2019	2020	Ecart	%
Fonctionnement	Recettes	92.8	98.2	5.5	5.9%
	Dépenses	74.9	77.1	2.2	3.0%
	Résultats N-1	0.1	0.1	0.0	22.9%
Investissement	Recettes	14.4	35.3	20.9	145.7%
	Dépenses	33.1	52.4	19.3	58.3%
	Résultats N-1	4.3	3.4	-0.9	-21.3%
	Solde des restes à réaliser	-3.4	-6.8	-3.4	101.8%
<b>Résultat calculé</b>		0.1	<b>0.6</b>	0.5	442.6%

Le compte administratif 2020 permet de dégager un excédent global calculé de **637 K€**.

Le taux de réalisation du budget se décompose de la façon suivante :

TAUX DE REALISATION	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	94.3%	109.5%
Investissement	84.2%	73.6%
Investissement hors effet opérations foncières et refinancement infra annuel	75.9%	82.0%

### 1.1.3 Impact budgétaire de la crise sanitaire

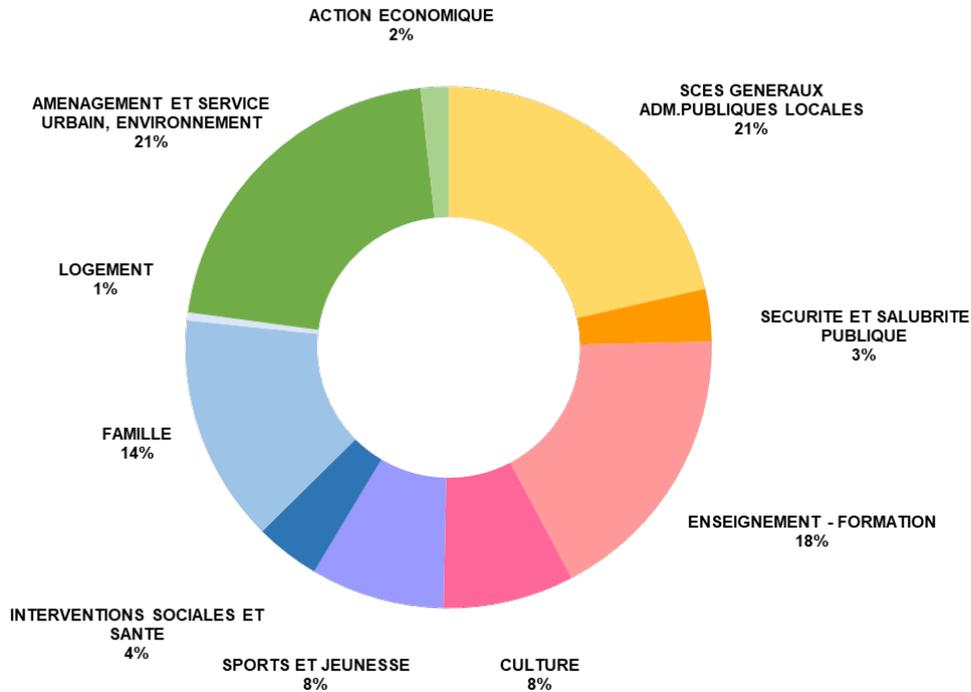
La crise sanitaire a sensiblement impacté les réalisations 2020, avec **2M€ de perte nette** constatée :

IMPACT COVID SUR LE CA 2020			
DEPENSES		RECETTES	
en +	en -	en +	en -
<b>+2,1 M€</b>	<b>-1,7 M€</b>	<b>+0,4 M€</b>	<b>-2 M€</b>
Masques, gel, thermomètres, etc	Transport collectif	Subv. Etat (masques), MGP, CAF (crèches)	Partic.familles (crèches, conservatoire, vacances)
Fonds de soutien aux entreprises	Repas des crèches		Redevance de stationnement
Nettoyage suppl. écoles et crèches	Nettoyage hors écoles et crèches		Droits de voirie (commerce, chantiers)
Subv. CDE & CCAS	Fluides		Redevance déchets commerciaux
Contrib. Budgets annexes	Annulation d'événements		Taxe de séjour
Mise en sécurité des bâtiments	Propreté urbaine		Séjours vacances et classes d'environnement
Remises gracieuses	DSP stationnement		
Prime RH covid	Séjours vacances et classes vertes		
Pistes cyclables temporaires	Heures supplémentaires		

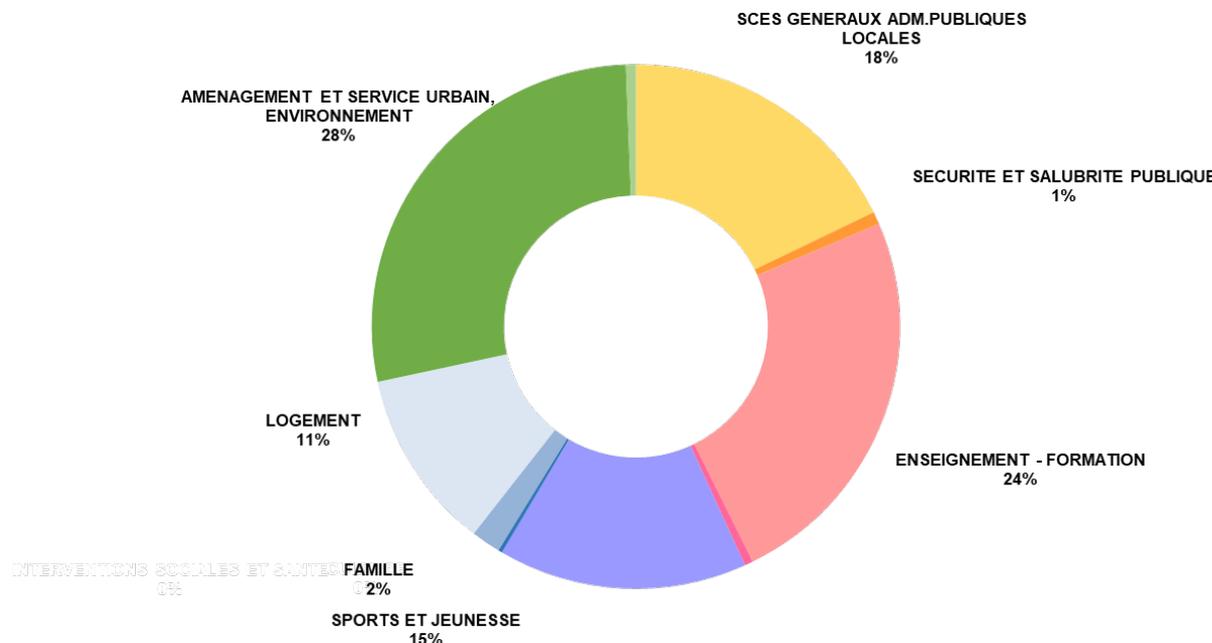


## 1.1.5 Répartition du compte administratif par fonction

### Dépenses réelles de fonctionnement



### Dépenses réelles d'investissement



*Hors opérations non ventilables (dette-FNGIR-FPIC-FCCT)*

*Hors opérations de transfert de l'actif du SIVU (26 M€) liées à la cité industrielle (cf DM N°2 de 2020)*

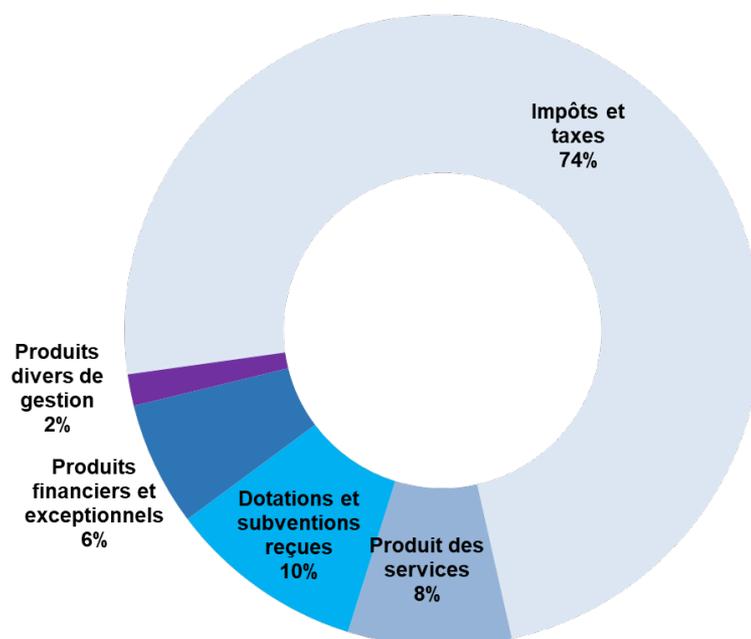
## 1.2 SECTION FONCTIONNEMENT

### 1.2.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de 5,9%.

RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	2019	2020	Ecart	%
Impôts et taxes	71 588 629	72 419 135	830 506	1.2%
Dotations et subventions reçues	8 782 405	9 822 128	1 039 723	11.8%
Produit des services	9 579 797	8 165 143	-1 414 654	-14.8%
Produits financiers et exceptionnels	1 138 616	6 240 106	5 101 491	448.0%
Produits divers de gestion	1 661 864	1 586 160	-75 704	-4.6%
<b>Total</b>	<b>92 751 310</b>	<b>98 232 672</b>	<b>5 481 362</b>	<b>5.9%</b>

*Répartition des recettes réelles de fonctionnement :*



### 1.2.1.1 La fiscalité

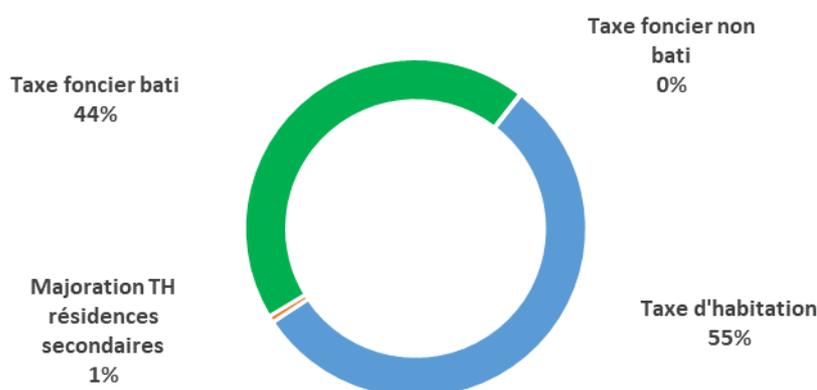
Principale ressource de la commune, représentant 74% des recettes de fonctionnement, ce chapitre d'un montant de 72,4 M€ connaît une augmentation de 1,2%. Cette variation s'explique par la progression constante des bases fiscales et par le maintien des recettes des droits de mutation sur le territoire.

Les contributions directes bénéficient de la progression globale des bases fiscales de 0,9% liée principalement à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 1,2% pour la taxe foncière tandis que celle de la taxe d'habitation est de 0,9%.

	Bases 2019 définitives	Bases 2020 définitives	% évolution
Taxe d'habitation	116 128 583	116 297 736	0,1%
Foncier bâti	100 796 399	102 613 080	1,8%
Foncier non bâti	53 281	52 835	-0,8%
<b>Total</b>	<b>216 978 263</b>	<b>218 963 651</b>	<b>0,9%</b>

Le produit des contributions directes (hors rôles complémentaires et supplémentaires) atteint 47,5 M€ en hausse de 4,9% résultant de la hausse du taux de foncier bâti passant de 18,68% à 20,43%. Il se compose principalement de la taxe d'habitation pour 26,2 M€ et de la taxe sur le foncier bâti pour 21 M€, auxquelles s'ajoutent la taxe sur le foncier non bâti pour 38 K€ et la majoration sur les résidences secondaires pour 312 K€.

	Produits 2019 définitifs	Produits 2020 définitifs	évolution	% évolution
Taxe d'habitation	26 152 157	26 190 250	38 093	0,1%
Taxe foncier bâti	18 802 681	20 961 968	2 159 287	11,5%
Taxe foncier non bâti	37 957	37 640	- 317	-0,8%
Majoration de 20% sur les résidences secondaires	294 352	311 538	17 186	5,8%
<b>Total contribution directes</b>	<b>45 287 147</b>	<b>47 501 396</b>	<b>2 214 249</b>	<b>4,9%</b>



Toutefois, dans le cadre du rééquilibrage des taux de TFB et de TEOM permettant de neutraliser budgétairement la perte de produit fiscal lié au transfert de la TEOM au Territoire, le taux a été fixé à 3,55% contre 5,25% auparavant. Ainsi, le produit de la TEOM en baisse de 31,2% associé aux recettes fiscales des contributions directes conduit à une légère progression des recettes fiscales de 1% correspondant globalement à la revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité.

	Produits 2019 définitifs	Produits 2020 définitifs	évolution	% évolution
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	5 450 139	3 749 102	- 1 701 037	-31,2%
Contributions directes	45 287 147	47 501 396	2 214 249	4,9%
<b>Total contributions directes + TEOM</b>	<b>50 737 286</b>	<b>51 250 498</b>	<b>513 212</b>	<b>1,0%</b>

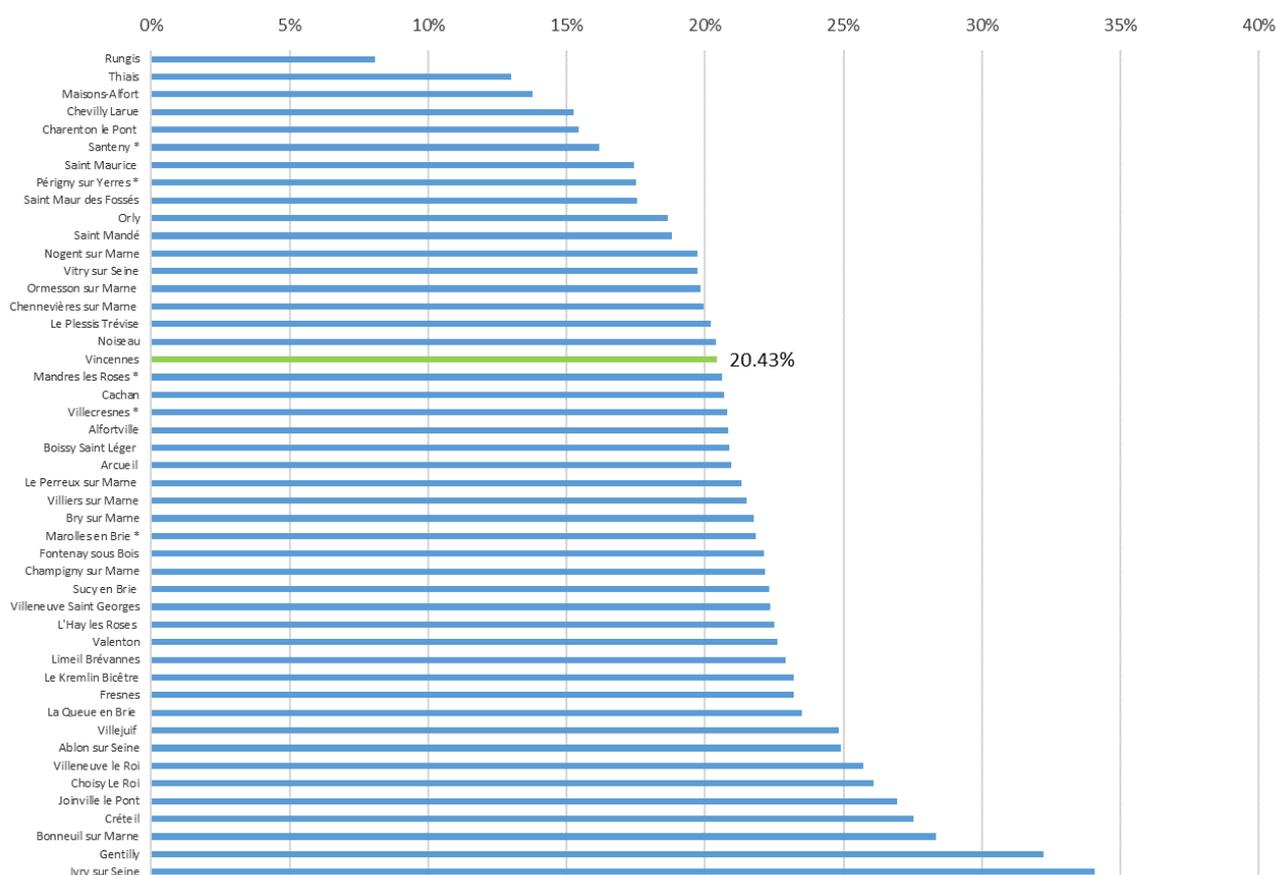
Par ailleurs, la Ville a perçu un montant supplémentaire de fiscalité provenant des rectifications effectuées au titre de l'année et des années précédentes. En 2020, le volume de ces rôles complémentaires et supplémentaires s'élève à 428 K€.

Dans un contexte fiscal en forte évolution ces dernières années, la Ville a toujours maintenu une politique fiscale modérée, juste et équitable. Ainsi, l'effort fiscal qui mesure la pression fiscale exercée par la commune sur les ménages par rapport à la moyenne nationale s'élève à 0,89 contre 1,16 en 2019 (source fiche DGF 2020). Par ailleurs, un ratio inférieur à 1 signifie que la Ville pratique une fiscalité moins forte que la moyenne nationale.

Notons également que malgré la hausse du foncier bâti, le taux reste inférieur aux moyennes de la strate en 2019 au niveau national et départemental (source : DGFIP - Fiches Financières / DGCL - comptes individuels). Dans le Val de Marne, la Ville se classe 18ème sur 47 communes les moins imposées du département.

	Taux 2020 Vincennes	Moyenne nationale de la strate 2019	Moyenne départementale de la strate
Taxe foncier bâti	20,43	21,25	22,18

### Taux Taxe Foncier Bâti 2020 dans le Val de Marne



L'année 2020 était la dernière année de perception par la commune du produit de la TH (26,2 M€) et de la compensation des exonérations de la TH (713 K€).

Les autres ressources fiscales (hors TEOM), d'un montant de 20,7 M€, se décomposent comme suit :

- L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris : le montant est maintenu à son niveau de 2019, soit 13 M€
- Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : son produit progresse de 6,1%, soit 6,1 M€, un niveau élevé en dépit du contexte sanitaire. Cette bonne dynamique du marché de l'immobilier de Vincennes traduit l'attractivité du territoire lié à des services publics et un environnement de qualité
- Dotation de solidarité communautaire : une aide exceptionnelle de 80 K€ a été versée par la Métropole du Grand Paris en soutien aux communes luttant contre la pandémie
- La taxe de séjour : la recette atteint 257 K€, en hausse exceptionnelle de 68,5% liée au versement des opérateurs numériques (Airbnb, Booking, Aritel) de la collecte 2019 en début d'année 2020
- Les droits de voirie : les recettes subissent une chute de 32,3 % pour atteindre 461 K€. Cette perte de recettes s'explique par les mesures d'exonération

accordées par la Ville afin de soutenir le tissu économique local des conséquences de la crise sanitaire

- La taxe sur la consommation finale d'électricité : le produit s'élève à 786 K€, en diminution de 4,7% du fait d'une baisse de l'activité économique

### ***1.2.1.2 Les dotations et subventions reçues***

D'un montant de 9,8 M€, les dotations et subventions reçues augmentent de 11,8% par rapport au réalisé 2019.

Malgré le gel depuis 2018 de l'enveloppe globale aux collectivités, la dotation perçue par la Ville continue de diminuer passant de 4,6 M€ à 4,5 M€ en 2020 (-111 K€ ou -2,4%). Cette évolution inéluctable s'explique par la part écartée de 113 K qui sert à financer la péréquation et à maintenir l'équilibre de l'enveloppe nationale.

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale d'un montant global de 746 K€ progressent sous l'effet de la poursuite de l'exonération de la taxe d'habitation.

Après des années de réduction progressive, les concours financiers de l'Etat représentent seulement 6,8% des recettes réelles de fonctionnement contre 20,6% en 2010.

Le FCTVA résultant des dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie atteint 110 K€, soit -0,5%, en raison du maintien du niveau des dépenses éligibles réalisées en 2019.

Composante importante de ses ressources en 2020, la Ville a perçu 4,4 M€ contre 3,3 M€ en 2019 de subventions de fonctionnement dont certaines exceptionnelles pour compenser les conséquences de la crise sanitaire : acompte versé par anticipation de la Caisse d'Allocation Familiale pour les structures de la petite enfance (4,2 M€), financement par l'Etat d'une partie des achats de masques (118 K€).

### ***1.2.1.3 Les produits des services et du domaine***

Réalisé à hauteur de 8,2 M€, les produits des services et du domaine subissent une chute de 14,8% par rapport à 2019 touchés par les conséquences de la crise sanitaire avec l'arrêt de nombreux services et équipements publics pendant les périodes de confinement puis leur reprise progressive. Par ailleurs, la Ville a décidé de rendre temporairement gratuit certains services afin d'aider ses administrés et de soutenir le tissu économique local.

Parmi les pertes de recettes tarifaires figurent :

- Les recettes de services aux familles et à l'enfance (-694 K€) : enregistrent une chute de 20,7% liée à la fermeture des structures durant les périodes de confinement puis à leur ouverture partielle en raison des règles de sécurité sanitaire
- Les recettes du stationnement et du forfait post stationnement (-508 K€) : connaissent une baisse de 14,2% liée principalement à gratuité sur deux mois du stationnement voté par la municipalité et aux effets de la crise sanitaire sur la gestion de l'activité
- Le produit de la redevance spéciale sur les déchets industriels et commerciaux (-89 K€) : diminue de 42% suite à la décision de la municipalité d'exonération de 2 mois de la redevance
- Les recettes tarifaires liées aux services à caractères culturel (-66 K€) : baissent de 13,2% qui s'explique par l'application d'une remise de 10% sur les réinscriptions du conservatoire pour l'année scolaire 2020/2021
- Les redevances publicitaires et sponsoring (-58 K€)
- Les redevances d'occupation du domaine public (-36K€) : en diminution de 25%, s'explique par le versement en 2019 de deux années de recettes par certains opérateurs de réseau (gaz, électricité, communication)
- Les autres recettes tels que les revenus du centre d'Habere Poche (-39K€) ou des locations de salles (-33K€) : baissent respectivement de 44,5% et de 49,5% lié aux fermetures administratives successives.

Seul le remboursement du personnel mis à disposition au Territoire enregistre une hausse significative de 56,9% (+124K€) en raison de l'application sur une année pleine d'une nouvelle convention.

#### ***1.2.1.4 Les produits exceptionnels***

D'un montant de 6,2 M€, les produits exceptionnels affichent une hausse 448% qui résulte des cessions immobilières réalisées en 2020.

Le produit des cessions immobilières s'élève à 5,5 M€ contre 907 K€ en 2019 et correspond aux opérations suivantes :

- Immeuble du 39 rue de Fontenay (2,3 M€)
- Immeuble 144 rue de Montreuil (1,3M€)
- Immeuble 15 rue de Montreuil (1,3 M€)
- Lot 173 rue Diderot (511 K€)
- Lot 4 rue George Huchon (180 K€)
- Lot 3 rue des Sabotiers (200 K€)
- Lot 25 rue des Laitières (110k€)

### ***1.2.1.5 Les produits divers de gestion***

Les produits divers de gestion (1,6 M€) diminuent de 4,6% liés à plusieurs facteurs :

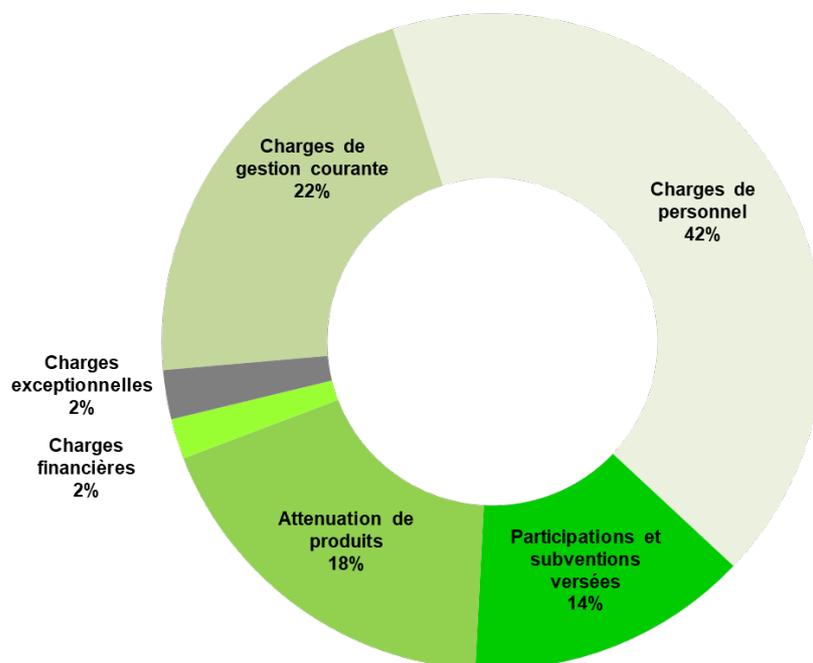
- Le remboursement des indemnités journalières et prestations de contrat d'assurance statutaire (-34 K€)
- La comptabilisation en 2019 de l'excédent 2018 du budget des marchés (-80 K€)

## 1.2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 77,1 M€ en 2020, elles sont en augmentation de 3% par rapport à 2019.

DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	2019	2020	Ecart	%
Charges de personnel	32 389 107	32 288 295	-100 812	-0.3%
Charges de gestion courante	16 642 669	16 598 345	-44 323	-0.3%
Atténuation de produits	13 664 043	14 176 025	511 983	3.7%
Participations et subventions versées	9 744 239	10 666 230	921 991	9.5%
Charges exceptionnelles	1 593 393	1 866 755	273 362	17.2%
Charges financières	844 030	1 528 452	684 423	81.1%
<b>Total</b>	<b>74 877 480</b>	<b>77 124 103</b>	<b>2 246 623</b>	<b>3.0%</b>

*Répartition des dépenses réelles de fonctionnement :*



### **1.2.2.1 Les charges de personnel**

Les charges de personnel connaissent une baisse de 0,3% (- 101 K€) et s'établissent à 32,3 M€. Cette variation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Non prélèvement exceptionnel de la cotisation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale de novembre à décembre et de celle au Centre Interdépartemental de Gestion pour décembre (-38 K€).
- Augmentation de la cotisation de transport de 2.5% à 2.7% (+ 37 K€).
- Recrutement d'un Parcours Emploi Compétence (+ 15 K€)
- Versement au Fonds National de Compensation du Supplément Familial de Traitement (-70 K€) suite à une régularisation de déclaration en 2019.

### **1.2.2.2 Les charges de gestion courante**

D'un montant de 16,6 M€ ce poste diminue de 0,3 % par rapport à 2018.

Cette diminution des charges courantes provient principalement de la baisse d'activité voire de la fermeture de locaux suite à la crise sanitaire, notamment dans les secteurs suivants :

- Les frais de transports collectifs (-271 K€)
- Les consommations de fluides (-211 K€) : gaz (-66 K€), eau (-60 K€), électricité (-48 K€), carburant (-38 K€)
- Les contrats de prestations de services (-172K€), principalement liés aux repas délivrés dans les crèches
- Les frais de gardiennage (-100 K€)
- Les frais relatifs aux fêtes et cérémonies (-54 K€) et aux réceptions (-46 K€)

Certains postes connaissent en revanche une augmentation :

- Les fournitures d'entretien (+494 K€) suite à l'achat de masques, gel, désinfectants, etc.
- Le remboursement d'une part des charges nettes de fonctionnement réalisées par le SIVU (344 K€), conformément à la convention financière signée le 18/12/20 relative à la division parcellaire du terrain de la cité
- L'entretien des bâtiments (+61 K€) notamment suite à leur mise en sécurité sur le plan sanitaire.

### **1.2.2.3 L'atténuation de produits**

D'un montant de 14,2 M€, ce poste progresse de 3,7% et intègre :

- Le reversement au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), stabilisé à hauteur de 8,3 M€
- La contribution de la Ville au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) se maintient à 1,2 M€ en 2020
- Le reversement de la TEOM au Territoire Paris Est-Marne et Bois reste identique à 2019, soit 3,7 M€
- Le reversement de fiscalité à l'Ile-de-France Mobilité et la Région monte en puissance et s'élève à 880 K€ contre 432 K€ en raison de la chute du nombre d'amendes dressées en 2018 liée à la dépénalisation du stationnement.

### **1.2.2.4 Les participations et subventions versées**

D'un montant de 10,7 M€, ce poste augmente de 9,5%, on peut noter :

- Le versement de 500 K€ au fonds de soutien dédié aux entreprises vincennes impactées par la crise sanitaire, régi par une convention passée avec La Chambre de commerce et d'industrie du Val-de-Marne
- L'augmentation de la contribution aux fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) qui passe de 423 K€ à 823 K€ (+400 K€), suite à la revalorisation des compétences transférées au Territoire Paris Est Marne et Bois, ainsi qu'à des mesures exceptionnelles (achat de masques, hausse du FPIC)
- Principalement suite à l'enseignement rendu obligatoire dans les écoles maternelles, l'augmentation des contributions aux écoles privées (+174 K€)

### ***1.2.2.5 Les charges exceptionnelles***

D'un montant de 1,9 M€ ce poste connaît une augmentation significative (+ 17,2%), principalement liée à celle des contributions de fonctionnement du budget principal aux budgets annexes du Dôme (+217 K€) et des spectacles vivants (+39 K€), ainsi qu'à une subvention exceptionnelle versée au CCAS pour augmenter notre soutien aux familles en difficulté dans ce contexte de crise sanitaire, par une aide alimentaire pour les enfants (+50 K€).

### ***1.2.2.6 Les charges financières***

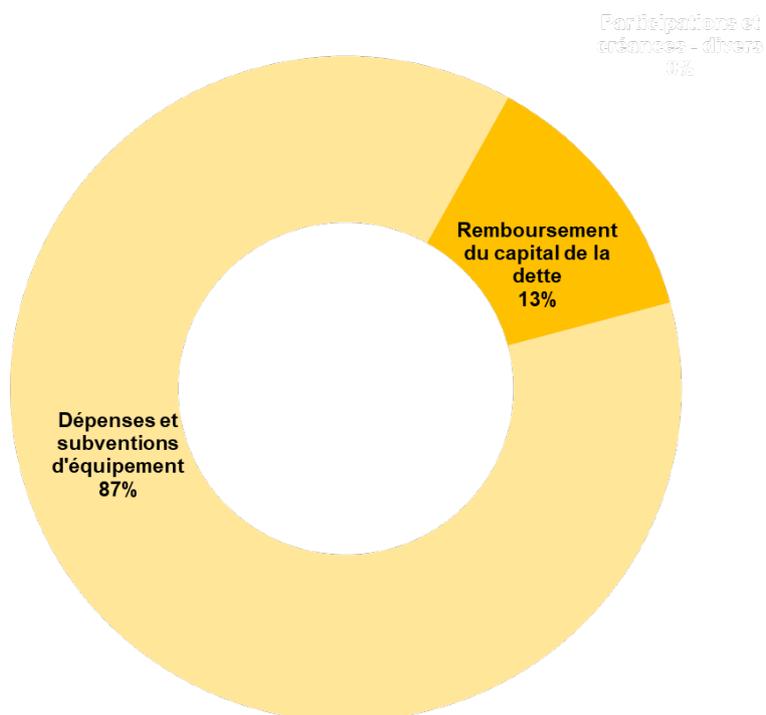
A hauteur de 1,5 M€, les charges financières connaissent une progression significative de 81,1% qui s'explique uniquement par la reprise d'une part des frais financiers réglés par le SIVU pour financer la parcelle de terrain dédiée à la construction d'un gymnase et des logements (781 K€). En neutralisant cet effet, les charges financières courantes diminuent de 11,4% (-97 K€).

## 1.3 SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1.3.1 Les dépenses réelles d'investissement

DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	2019	2020	dont opérations liées au SIVU	Ecart 2020-2019
Dépenses et subventions d'équipement	25 316 750	44 871 932	25 981 250	19 555 181
Remboursement du capital de la dette	4 659 645	6 581 553	1 417 283	1 921 909
Opérations de refinancement infra-annuel	1 311 108	983 331	0	-327 777
Participations et créances - divers	1 840 920	2 227	0	-1 838 693
<b>Total</b>	<b>33 128 423</b>	<b>52 439 043</b>	<b>27 398 533</b>	<b>19 310 620</b>

*Répartition des Dépenses réelles d'investissement  
(hors refinancement infra-annuel)*



### **1.3.1.1 Les dépenses et subventions d'équipement**

Les dépenses et subventions d'équipement se sont élevées à 44,9 M€ en 2020.

Conformément à la convention financière signée avec le SIVU le 17 décembre 2020 faisant suite à la division parcellaire du terrain de la cité, une régularisation comptable liée au portage du terrain et de son financement a été opérée : le transfert à l'actif de la Ville, propriétaire du terrain, génère une dépense de 26 M€, ainsi qu'une recette du même montant selon une répartition détaillée infra (cf DM N°2 de 2020).

Les autres dépenses et subventions d'équipement (18,9 M€) correspondent aux principales opérations listées ci-après.

#### **1.3.1.1.1 Les équipements publics**

- La déconstruction de la cité industrielle (2,9 M€)
- La réhabilitation de l'église Notre-Dame (1,3 M€)
- La réhabilitation du centre de vacances Habere Poche (515 K€)
- Le lancement des études liées à la construction du gymnase du lycée intercommunal (501 K€)
- La poursuite du programme de rénovation des chaudières (384 K€)
- La poursuite de la mise aux normes des bâtiments dans le cadre du plan handicap (374 K€)
- La mise en œuvre du plan TICE dans les écoles (222 K€)
- La mise en œuvre du réseau fibre très haut débit (197 K€)
- Les travaux de construction du groupe scolaire Mirabeau (128 K€)
- Le ravalement des façades de l'école élémentaire de l'Est (110 K€)
- La rénovation de l'Hôtel de Ville (104 K€)
- La réalisation de divers travaux dans les écoles maternelles (354 K€) et élémentaires (395 K€), ainsi que dans les crèches (220 K€), les bâtiments administratifs (446 K€) et les équipements sportifs (552 K€) ainsi que ceux à destination de la jeunesse (167 K€).

#### **1.3.1.1.2 Le renouvellement urbain**

- Le projet de Ville (769 K€) portant essentiellement sur le lancement de la phase 4 (Av.de Paris)
- La réalisation d'un espace apaisé rue V.Basch (380 K€)
- Les travaux d'aménagement de la place Bérault (190 K€)
- Les travaux de mise en place de caméras de vidéoprotection (184 K€)
- L'engazonnement des cimetières (163 K€)
- Les travaux d'aménagement des espaces publics rue de Strasbourg (150 K€)
- Les travaux d'aménagement d'une zone 30 quartier Sorano-liberté (146 K€)
- La modernisation de l'éclairage public (125 K€)
- La poursuite du plan handicap (44 K€)
- La réalisation de divers travaux de voirie (2,3 M€) et la rénovation d'espaces verts (359 K€).

#### **1.3.1.1.3 Les autres opérations**

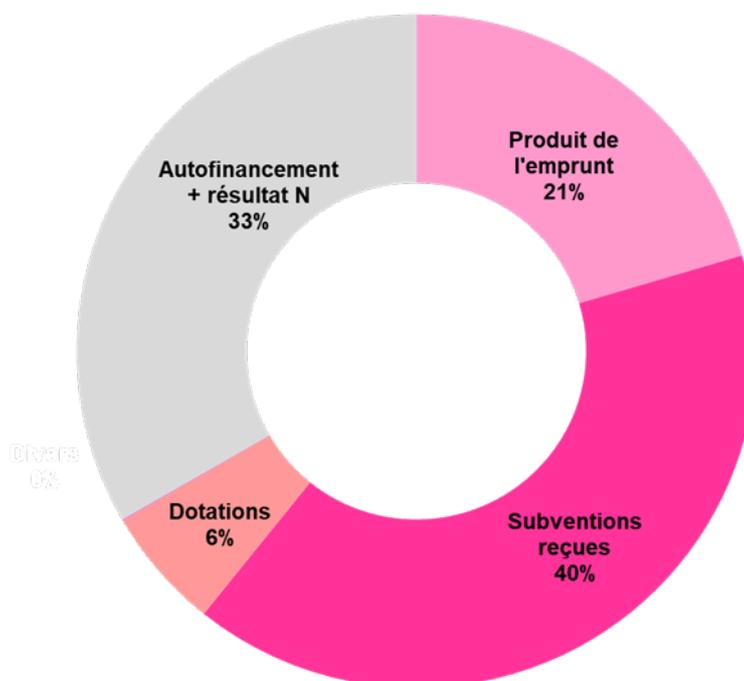
Elles concernent :

- Les subventions d'équipement versées sous forme de surcharges foncières (1,8 M€)
- Les autres subventions d'équipement versées :
  - Part investissement de la contribution au budget annexe du Centre Aquatique le Dôme (810 K€)
  - Part investissement de la contribution au titre du parking de cœur de ville (492 K€)
  - Part investissement du contingent incendie (145 K€)
- Les acquisitions immobilières suivantes :
  - 6 rue Mirabeau (167 K€)
  - 25 rue des Laitières (103 K€)
- L'achat de matériel, mobilier et véhicules (1,7 M€)
- L'achat de logiciels (389 K€).

### 1.3.2 Le financement de l'investissement

RECETTES INVESTISSEMENT	2019	2020	dont opérations liées au SIVU	Ecart 2020-2019
Subventions d'équipement reçues	5 159 255	20 761 971	17 477 660	15 602 716
Produit de l'emprunt	3 500 000	10 503 586	8 503 586	7 003 586
Dotations et fonds globalisés	4 177 988	3 019 850		-1 158 138
Opérations de refinancement infra-annuel	1 311 108	983 331		-327 777
Divers (créances, travaux d'office ou sous mandat, cautionnement)	212 077	19 080		-192 997
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>14 360 428</b>	<b>35 287 818</b>	<b>25 981 246</b>	<b>20 927 390</b>
Autofinancement	17 873 830	21 108 569	-780 941	3 234 739
Résultat global au titre de l'exercice	-894 165	3 957 344		4 851 509
<b>Total = dépenses d'investissement</b>	<b>33 128 423</b>	<b>52 439 043</b>		<b>19 310 620</b>

*Répartition des recettes d'investissement  
(hors refinancement infra-annuel)*



Les recettes réelles d'investissement, hors emprunt, atteignent exceptionnellement en 2020 23,8 M€, suite à la comptabilisation du portage du terrain de la cité industrielle (17,5 M€).

### ***1.3.2.1 Les subventions d'équipement reçues***

Réalisé à hauteur à 20,8 M€, le poste connaît une hausse exceptionnelle suite à la comptabilisation du portage du terrain dédié au lycée intercommunal d'un montant de 17,5 M€. En neutralisant cet effet, les subventions d'équipement reçues s'élèvent à 3,3 M€.

Ce poste recense les subventions dont les plus importantes proviennent des organismes suivants :

- OPH (boni de liquidation) : financement de surcharges foncières municipales (1,3 M€)
- Métropole du Grand Paris et Territoire Paris Est Marne&Bois: aménagement espace coworking (350 K€), remplacement chaudières (83 K€), fonds d'innovation numérique (28 K€) et travaux de végétalisation du cimetière (40 K€)
- STIF et CAF: aménagement des abords de l'accès ouest du pôle d'échange de Vincennes (298 K€), aménagement ligne RATP (34 K€), construction du groupe scolaire Simone Veil (155 K€)
- Région : construction du groupe scolaire Simone Veil (178 K€), rénovation de l'Eglise (143 K€), réhabilitation et extension du gymnase de l'Est (145 K€), aménagement piste cyclable (10 K€) et travaux videoprotection (33 K€)
- Etat : réalisation de zones apaisées (274 K€)
- Département : travaux avenue de Paris (200 K€) et réalisation de zones apaisées (33 K€)

### ***1.3.2.2 L'autofinancement et le résultat au titre de l'exercice***

Les dépenses d'investissement (51,4 M€ hors refinancement infra-annuel) sont financées par :

- Les recettes réelles d'investissement (34,3 M€)
- L'autofinancement (ou épargne brute) dégagé par l'exécution de la section de fonctionnement (21,1 M€)

- Desquels on déduit le résultat au titre de l'exercice 2020 (4 M€).

### 1.3.2.3 Les dotations et fonds globalisés

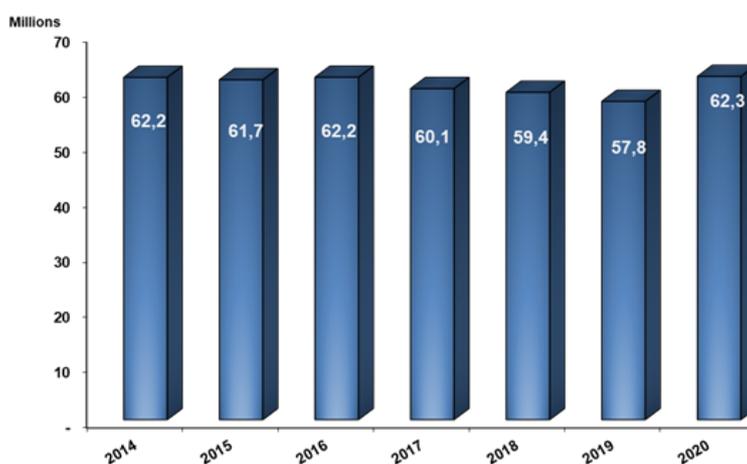
S'élevant à 3 M€, les dotations et fonds globalisés connaissent une diminution de 27,7% qui provient des recettes suivantes :

- Le F.C.T.V.A. (calculé sur les dépenses d'équipement 2019 éligibles), s'élevant à 2,8 M€ contre 3,5 M€ en 2019
- La taxe d'aménagement, passant de 308 K€ à 201 K€ en 2020
- L'encaissement exceptionnel en 2019 de reliquats de T.L.E et de P.L.D pour un montant global de 350 K€. Ces taxes ont disparu, remplacées par la Taxe d'Aménagement.

Malgré la crise sanitaire et ses conséquences, la Ville réussit à autofinancer à 79% sa politique d'investissement par des ressources propres. Le recours à l'emprunt finance 21% des dépenses d'investissement. Il progresse de 7 M€ et en raison du portage de la partie du terrain de la cité industrielle dédiée à un gymnase municipal et des logements. Hors impact de cette opération, le recours à l'emprunt diminue de 1,5 M€.

## 1.4 L'ENDETTEMENT

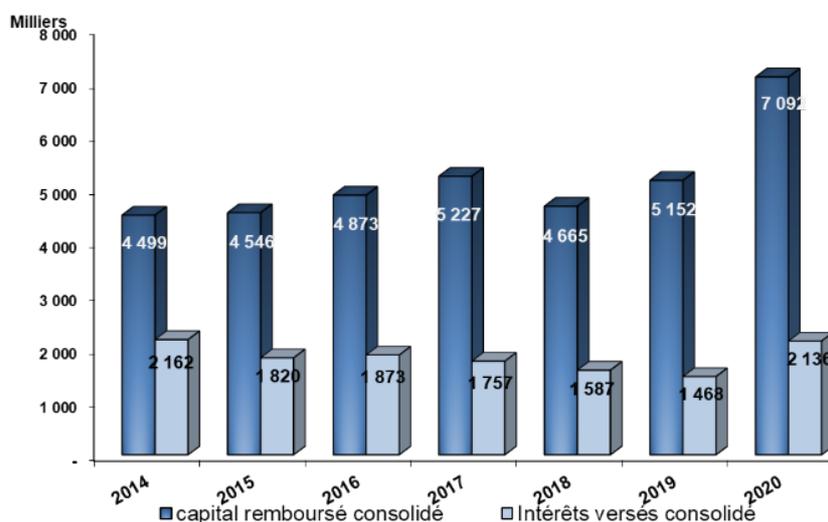
L'encours de la dette consolidée atteint 62,3 M€ au 31 décembre 2020 contre 57,8 M€ l'année précédente. Cette progression de la dette s'explique par l'intégration de 38% de la dette du SIVU (9,6 M€ de dette initiale), de l'encaissement en 2020 de l'emprunt 2019 auprès de l'Agence France Locale (2 M€) et le remboursement annuel du capital de la dette (7,1 M€).



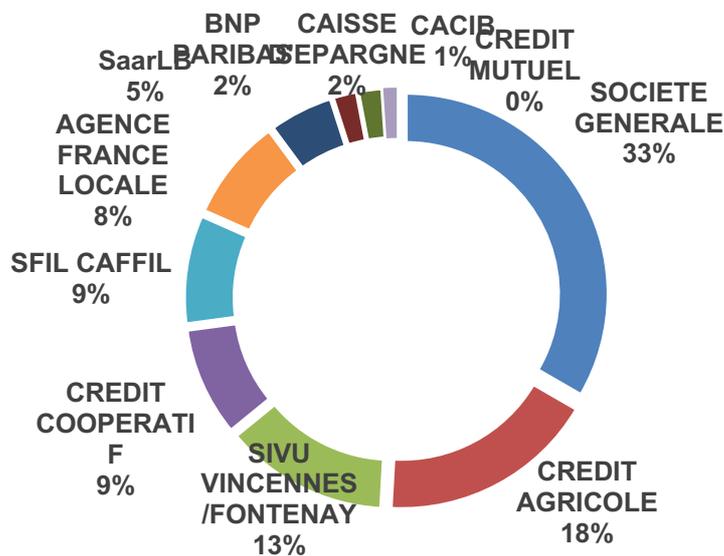
De 2014 à 2019, la dette consolidée a diminué de 4,4 M€ puis a progressé en 2020 de 4,5 M€. Son niveau est revenu à celui de 2014 soulignant la capacité de la Ville à maîtriser son endettement au titre de la mandature en limitant le recours à l'emprunt au strict minimum nécessaire au financement des investissements.

Afin d'assurer le financement de ses investissements de l'année 2020, un emprunt d'un montant de 2 M€ a été contracté auprès de l'Agence France Locale sans avoir fait l'objet d'un encaissement en fin d'année. Son report en recettes permet de financer les dépenses d'investissement reportées en 2021.

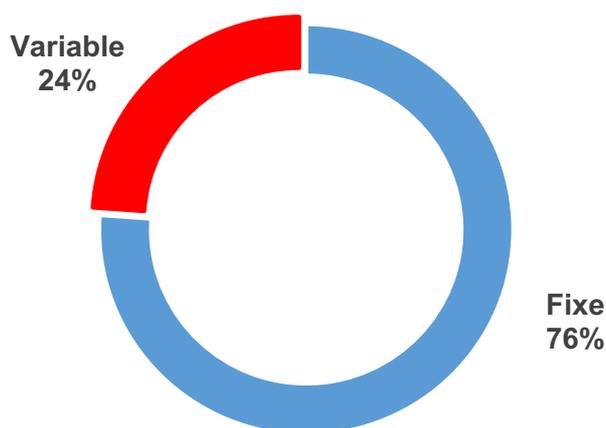
Les annuités payées en 2020 (tous budgets confondus) atteignent 9,2 M€ dont 2,1 M€ d'intérêts contre 6,6 M€ en 2019. Cette hausse ponctuelle des annuités s'explique essentiellement par le remboursement ponctuel de 38% des échéances réglées par le SIVU de 2015 à 2020 d'un montant global de 2,2 M€ (1,4 M€ en capital et 781 K€ en intérêts).



L'encours de la dette consolidée de la Ville composé de 22 emprunts se répartit entre une dizaine de partenaires financiers, en adéquation avec la stratégie de diversification des prêteurs. Cela démontre une indépendance très forte en matière de financement et favorise les meilleures conditions de financement.



La répartition de la dette consolidée par type de produits permet également de maîtriser les risques financiers tout en optimisant les coûts. Les emprunts à taux fixe constituent la majorité de l'encours de la dette (76%). Sur les années 2019 et 2020, les taux fixes proposés à la Ville étaient meilleurs que les taux variables en raison de la détente des taux long. Cette gestion contribue à dynamiser le taux moyen de la dette globale tout en la préservant de la volatilité des marchés financiers.



Le niveau des taux en 2020 conjugué à une gestion active permettent à la dette consolidée de la Ville de rester compétitive avec un taux d'intérêt moyen global à 1,80% contre 2,17% l'année passée. A titre de comparaison, le taux moyen de dette des collectivités de même strate s'élevait à 2,20% en 2020 (source Finance Active).

Avec 100% d'emprunts classés 1A, la dette de la Ville affiche un profil peu risqué au sens de la classification Gissler.

Par ailleurs, la durée de vie résiduelle de la dette est de 12,8 ans pour la Ville alors que celle des autres collectivités de même strate s'élève à 13,2 ans en 2020 (source Finance Active).

En raison de l'intégration de 38% de la dette du SIVU, l'encours par habitant (tous budgets confondus) passe à 1 240 € au 31 décembre 2020 contre 1 149€ l'année

précédente. Toutefois, l'encours par habitant restent nettement en dessous de la moyenne des villes de la strate (à 1 410€ par habitant).

Exercice au 31 décembre	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne nationale de la strate * 50 000 à 100 000 hab.
Encours de la dette / habitant (dette consolidée)	1 265 €	1 226 €	1 486 €	1 212 €	1 191 €	1 149 €	1 240 €	1 410 €

Le compte administratif pour l'exercice 2020 du budget principal fait donc apparaître un excédent de clôture en fonctionnement de 15,1 M€ et en investissement, après restes à réaliser, un déficit de 14,5 M€. Ces résultats sont repris et affectés au budget 2021 lors du vote du budget supplémentaire.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement de 15,1 M€ pour 14,5 M€ à la section d'investissement du budget 2021 et de reporter les 637 K€ restants à la section de fonctionnement du budget 2021.

## **2. BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE**

REALISE MOUVEMENTS REELS - EN K€		2019	2020	Ecart	%
Fonctionnement	Recettes	204	186	-18	-8.7%
	Dépenses	231	152	-79	-34.3%
	Résultat N-1	33	5	-28	-84.3%
	Résultat N	<b>5</b>	<b>39</b>	34	661.0%

Ce budget géré hors taxes comprend les principaux postes suivants :

- En dépenses : les achats de repas (150 K€)
- En recettes : participation des agents (47 K€) et contribution du budget principal (139 K€)

Le compte administratif pour l'exercice 2020 du budget annexe de la restauration municipale fait apparaître un excédent de 39 K€. Cet excédent est repris au budget 2021 lors du vote du budget supplémentaire.

## **3. BUDGET ANNEXE DES SPECTACLES VIVANTS**

REALISE MOUVEMENTS REELS - EN K€		2019	2020	Ecart	%
Fonctionnement	Recettes	177	185	8	4.7%
	Dépenses	170	121	-49	-29.0%
	Résultat N-1	8	16	7	86.7%
	Résultat N	<b>16</b>	<b>80</b>	65	417.3%

Ce budget géré hors taxes comprend les principaux postes suivants :

- En dépenses : achats de spectacles (79 K€), taxes diverses (8 K€), location de matériel et prestations de régie technique (10 K€), remboursement de spectacles annulés (23 K€)
- En recettes : produits de la billetterie (60 K€) et contribution du budget principal (120 K€) et du Département (6 K€).

Le compte administratif pour l'exercice 2020 du budget annexe des spectacles vivants fait apparaître un excédent de 80 K€. Cet excédent est repris au budget 2021 lors du vote du budget supplémentaire.

## 4. BUDGET ANNEXE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

REALISE MOUVEMENTS REELS - EN K€		2019	2020	Ecart	%
Fonctionnement	Recettes	306	256	-50	-16.4%
	Dépenses	325	204	-121	-37.1%
	Résultat N-1	81	3	-78	-96.4%
Investissement	Recettes	0	0	0	
	Dépenses	38	23	-15	-38.8%
	Résultat N-1	6	28	22	333.2%
	Solde restes à réaliser	-28	-33	-5	18.5%
Résultat calculé		3	26	23	793.2%

Ce budget géré hors taxes comporte les principaux postes suivants :

- En dépenses : montage, démontage et stockage de matériel (96 K€), frais de personnel (90 K€), fluides (11 K€), achat d'équipement électrique (23 K€)
- En recettes : redevances des marchés (256 K€).

Le compte administratif pour l'exercice 2020 du budget annexe des marchés d'approvisionnement fait apparaître un excédent de clôture en fonctionnement de 42 K€ et en investissement, après restes à réaliser, un déficit de 15 K€. Ces résultats sont repris et affectés au budget 2021 lors du vote du budget supplémentaire.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement de 42 K€ pour 15 K€ à la section d'investissement du budget 2021 et de reporter les 26 K€ restants à la section de fonctionnement du budget 2021

## 5. BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE « LE DOME »

REALISE MOUVEMENTS REELS - EN K€		2019	2020	Ecart	%
Fonctionnement	Recettes	1 288	1 562	274	21.3%
	Dépenses	1 300	1 551	251	19.3%
	Résultat N-1	21	10	-12	-54.4%
Investissement	Recettes	797	810	13	1.7%
	Dépenses	781	814	33	4.3%
	Résultat N-1	0	16	16	
	Solde restes à réaliser	-5	0	5	-100.0%
Résultat calculé		20	33	12	61.5%

Ce budget géré hors taxes intègre les principaux postes suivants :

- En dépenses :

- loyer du BEA composé de la part construction (511 K€), de la part gros entretien et réparations (293K€), de la part maintenance et frais de gestion (258 K€) et de la part frais financiers (597 K€)
  - contribution au fermier (349K€)
  - taxe foncière (76 K€)
- En recettes :
- contributions de la ville en investissement (810 K€) et en fonctionnement (1,5 M€),
  - redevances d'occupation du fermier et de l'emphytéote (66 K€) et le remboursement de la TEOM par le fermier (7 K€).

Le compte administratif pour l'exercice 2020 du budget annexe du centre aquatique « le Dôme » fait apparaître un excédent de 33 K€ en fonctionnement et de 12 K€ en investissement. Cet excédent est repris au budget 2021 lors du vote du budget supplémentaire.

\*  
\* \*

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes administratifs de l'exercice 2020.